



## **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**L'an deux mille vingt cinq, le vingt trois juin**, le conseil municipal s'est réuni en séance publique, en l'Hôtel de ville de Grenoble, sur la convocation de Monsieur le Maire, en date du 17 juin 2025.

Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour de la séance : 59  
M. Eric PIOLLE, Maire, assure la présidence.

Il est procédé à l'appel nominal auquel répondent :

M. Eric PIOLLE - M. Gilles NAMUR - Mme Lucille LHEUREUX - Mme Isabelle PETERS - M. Olivier BERTRAND - Mme Margot BELAIR - M. Alan CONFESSON - Mme Chloé PANTEL - M. Antoine BACK - Mme Annabelle BRETTON - M. Emmanuel CARROZ - Mme Kheira CAPDEPON - M. Vincent FRISTOT - Mme Christine GARNIER - M. Pierre-André JUVEN - Mme Céline MENNETRIER - M. Nicolas KADA - Mme Maud TAVEL - M. Pierre MERIAUX - M. Claus HABFAST - M. Hasni BEN-REDJEB - M. Jérôme SOLDEVILLE - M. Thierry CHASTAGNER - M. Lionel PICOLLET - Mme Sylvie FOUGERES - Mme Céline DESLATTES - M. Luis BELTRAN-LOPEZ - Mme Anne-Sophie OLMOS - M. Yann MONGABURU - M. Nicolas BERON-PEREZ - Mme Maude WADELEC - Mme Katia BACHER - Mme Laura PFISTER - M. Djamel WAZIZI - M. Alain CARIGNON - Mme Dominique SPINI ALIM - Mme Brigitte BOER - M. Chérif BOUTAFA - M. Hassen BOUZEGHOUB - Mme Delphine BENSE - M. Romain GENTIL - M. Hakim SABRI - M. Pascal CLOUAIRE - Mme Amel ZENATI - Mme Laure MASSON - Mme Charah BENTALEB

Absents ayant donné pouvoir :

Mme Elisa MARTIN donne pouvoir à M. Jérôme SOLDEVILLE  
Mme Salima DJIDEL-BRUNAT donne pouvoir à M. Antoine BACK  
Mme Sandra KRIEF donne pouvoir à Mme Maud TAVEL  
M. Antoine FLECHET donne pouvoir à Mme Katia BACHER  
Mme Khadija EZZAROUALI donne pouvoir à Mme Céline DESLATTES  
Mme Nathalie BERANGER donne pouvoir à M. Alain CARIGNON  
M. Olivier SIX donne pouvoir à M. Hasni BEN-REDJEB  
Mme Emilie CHALAS donne pouvoir à Mme Delphine BENSE  
Mme Cécile CENATIEMPO donne pouvoir à M. Hassen BOUZEGHOUB  
Mme Barbara SCHUMAN donne pouvoir à M. Romain GENTIL

Absents excusés :

Mme Anne CHATELAIN-ROCHE - M. Maxence ALLOTO - Mme Anouche AGOBIAN

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un-e secrétaire de séance pris au sein du conseil : M. Nicolas KADA ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné-e pour remplir ces fonctions.

D20250623\_125 - Observatoire Local de la Vie Associative (OLVA) - Lancement de la seconde enquête sur la vie associative locale.

SEANCE DU 23 JUIN 2025

**125-(38556). VIE DES ASSOCIATIONS: Observatoire Local de la Vie Associative (OLVA) - Lancement de la seconde enquête sur la vie associative locale.**

**Madame Annabelle BRETTON expose,**

Mesdames, Messieurs,

Entre mars et juin 2023, la Ville de Grenoble, accompagnée par le Réseau National des Maisons des Associations (RNMA), a diffusé la première enquête de l'Observatoire Local de la Vie Associative visant à produire une photographie objective du tissu associatif local à l'échelle communale.

Les données clés issues de cette enquête montrent la vitalité de la vie associative grenobloise :

- plus de 4 900 associations actives à Grenoble ;
- environ 260 nouvelles associations créées chaque année ;
- un tissu associatif relativement jeune ;
- 700 associations employeuses représentant plus de 6 000 salarié-es.

Ce travail a donné lieu à deux publications largement diffusées et accessibles sur le site de la Ville : un document synthétique présentant les chiffres clés et un rapport nommé « Panorama de la vie associative grenobloise » offrant une analyse détaillée des informations recueillies.

Les résultats de cette enquête ont été partagés avec les élu-es, les associations, ainsi que les services de la Ville et du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS). Ils ont permis d'éclairer les spécificités du territoire, d'identifier des leviers d'action et de nourrir la réflexion collective autour du développement de la vie associative.

Très bien accueillie par les associations – qui ont été plus de 500 à répondre – cette première enquête a permis de mesurer les besoins pour soutenir la vie associative et positionner les associations comme actrices de leur éco-système.

Par ailleurs, dans un contexte national marqué par :

- une fragilisation croissante du secteur associatif – comme l'atteste l'enquête nationale sur la santé financière des associations d'avril 2025 révélant que 60 % des associations expriment de fortes inquiétudes quant à leur pérennité ;
- des restrictions progressives de la liberté associative, liées notamment au Contrat d'Engagement Républicain (CER) ou à des décisions de retrait de subventions sur des critères idéologiques ;

- une hausse des charges et une baisse des ressources, notamment pour les petites et moyennes structures.

il est devenu fondamental de doter les collectivités locales d'outils d'observation fiables et réguliers, afin de suivre les évolutions du secteur, d'anticiper ses besoins et de coconstruire des réponses adaptées.

Les Observatoires Locaux de la Vie Associative (OLVA), tels que développés par le RNMA, constituent une méthodologie éprouvée pour produire une connaissance fine et partagée du tissu associatif local.

La Ville de Grenoble souhaite inscrire cette démarche dans la durée, en reconduisant l'enquête tous les trois ans, afin de mesurer les évolutions du secteur dans le temps, d'évaluer l'impact des politiques publiques locales, d'identifier les zones de coopération entre les associations et la collectivité et d'adapter le soutien municipal aux associations.

Il est donc proposé de reconduire ce travail d'enquête avec l'appui méthodologique du RNMA, selon les principes de l'observation locale de la vie associative et les termes de la convention annexée à cette délibération.

Les principales étapes de la démarche proposées sont les suivantes :

1. Dès septembre 2025 : lancement des travaux préparatoires ;
2. De mars à juin 2026 : diffusion de l'enquête sur trois mois ;
3. De juillet à octobre 2026 : analyse des données, rédaction et mise en forme des résultats ;
4. À partir de novembre 2026 : restitution des résultats.

Ce dossier a été examiné par la :

Commission Emancipations du mardi 10 juin 2025

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

**- d'approuver la préparation et la réalisation d'une seconde enquête sur le tissu associatif local selon le calendrier proposé ;**

**- d'approuver les termes de la convention de partenariat entre la Ville de Grenoble et le Réseau National des Maisons des Associations (en annexe) ;**

**- d'autoriser le versement d'un acompte de 5 460 € au Réseau National des Maisons des Associations ;**

**- d'autoriser Monsieur le Maire ou son-sa représentant-e à signer la convention et tout document relatif à cette action.**

Conclusions adoptées :  
Adoptée

Publiée le : 26 juin 2025

Pour extrait conforme,  
Pour le Maire,  
L'Adjointe Déléguée,  
Mme Annabelle BRETTON